65e Année — N° 7
Le Numéro 10 CENTIMES
BUREAUX ET RÉDACTION : ROUBAIX, Grande-Rue, 71 — TOURCOING, rue Carnot, 33

OUBLIER, C'EST TRAHIR — SE SOUVENIR, C'EST SERVIR

Journal de Roubaix

DIRECTRICE-PROPRIÉTAIRE : MADAME VEUVE ALFRED REBOUX

65e Année — N° 7
MERCREDI 7 Janvier 1920
Les ANNONCES et les ABONNEMENTS sont reçus 71, Grande-Rue, ROUBAIX 33, rue Carnot, TOURCOING

LA MISE EN VIGUEUR DU TRAITÉ

LES DETTES ENTRE FRANÇAIS & ALLEMANDS

Nous avons reproduit un avis qui vient d'être publié par le « Journal Officiel » et qui rappelle aux débiteurs français de créanciers allemands, autrichiens ou hongrois qu'il leur est interdit de s'acquitter de leurs obligations si elles sont antérieures à la guerre.

Cet avertissement n'était pas inutile et il est absolument fondé en droit, puisque les créances dont il s'agit appartiennent dès à présent à l'Etat français en vertu des traités de paix déjà conclus avec l'Allemagne et l'Autriche et lui appartiennent entièrement en vertu du traité qui sera prochainement signé avec la Hongrie.

Mais, en lisant la publication du « Journal Officiel » d'hier, on se demande une fois de plus quand le public sera renseigné sur la situation inverse, qui n'est pas moins intéressante.

A quel moment les créanciers français de débiteurs allemands sauront-ils comment ils doivent s'y prendre pour recouvrer l'argent qui leur est dû? Comment se fait-il que notre gouvernement, dans les quatorze mois écoulés depuis l'armistice, n'ait pas encore pris parti sur une question qui pourtant paraît assez simple et que chacun de nos alliés a déjà résolue pour ce qui le concerne : celle de savoir si l'Etat se chargera ou non de recouvrer ces créances pour le compte de ses nationaux?

L'hésitation sur le parti à prendre ne semblerait pas devoir être bien longue, puisque, dans l'affirmative, il n'y a plus qu'un débiteur, l'Etat allemand, qui prend seul à sa charge les dettes de tous les débiteurs allemands, ce qui simplifie beaucoup les procédures, tandis que dans le cas contraire chaque créancier français est obligé d'engager directement, au delà du Rhin, des procès longs et difficiles.

On a de la peine à s'expliquer que nos ministres compétents aient tant de difficulté à se décider, et quel peut être le motif de leurs tergiversations.

En tout cas, il serait grand temps que la question fût enfin tranchée, et qu'on ne condamnât pas à une plus longue incertitude des créanciers qui attendent leur paiement depuis cinq ans et demi au moins et peut être beaucoup plus.

INFORMATIONS

CONSCRIPTION POLONAISE

Paris, 6 janvier. — Le consulat général de Pologne à Paris porte à la connaissance des citoyens polonais nés en 1900 et 1901 qu'ils sont appelés à remplir leur service militaire et doivent s'inscrire au consulat, 5, rue Godot-de-Mauroy, jusqu'au 12 janvier.

Les personnes astreintes au service militaire qui ne se présenteraient pas jusqu'à la date ci-dessus subiront toutes les conséquences prévues par la loi.

POUR DETRUIRE LES RATS EN ANGLETERRE

En Angleterre on s'est servi avec succès de l'acide sulfureux pour détruire les rats dans une houillère du Glamorganshire. Des milliers de cadavres de rats ont été trouvés après l'opération.

UNE VAGUE DE CHALEUR A BUENOS-AYRES ET A RIO-DE-JANEIRO

On télégraphie de Buenos-Ayres qu'une vague de chaleur s'est abattue sur la ville et sur Rio-de-Janeiro.

A Buenos-Ayres, on compte déjà 10 morts d'insolation, et 3 à Rio-de-Janeiro.

L'ORGANISATION DE LA T. S. F.

New-York, 6 janvier. — Le contrôle de la Compagnie de T. S. F. Marconi est maintenant aux mains des Américains.

Une Compagnie a été organisée, soutenue par la Compagnie générale électrique. Elle s'est chargée de la Compagnie radio-télégraphique et elle projette d'établir des stations dans tous les pays avec des tarifs inférieurs d'un tiers aux tarifs par câbles.

AU CONSEIL SUPRÊME

Paris, 6 janvier. — Le Conseil suprême s'est réuni, ce matin, sous la présidence de M. Jules Cambon. Il a été établi les bases d'un arrangement à négocier avec le gouvernement allemand, au sujet du transfert de la souveraineté à Memel et Dantzig, après la mise en vigueur du traité.

Il a pris connaissance également d'une note de la délégation allemande en date du 2 janvier, relativement aux effectifs alliés qui seront envoyés dans les pays occupés, conformément au traité. La délégation allemande fait ressortir les difficultés qu'il y aura à les caserner, les frais considérables qui résulteront de cette occupation et demande, en conséquence, de réduire le plus possible ces effectifs. Il sera répondu à cette note cet après-midi.

DELEGATION HONGROISE

Paris, 6 janvier. — La délégation hongroise auprès de la Conférence de la Paix, arrivera mercredi matin à Paris. Elle est présidée par M. Apponyi et comprend environ 35 personnes.

LES OBLATS DE SAINT-FRANÇOIS DE SALES, EXILÉS DEPUIS 35 ANS, VONT RENTRER EN FRANCE

Londres, 6 janvier. — Le Supérieur des Oblats de Saint-François de Sales faisait annoncer, hier, par le « Times », qu'ils vont bientôt quitter l'Angleterre. Ces religieux avaient quitté Troyes, pour l'Angleterre, il y a quelques 35 ans.

LES QUOTIDIENNES

LES FAMILLES NOMBREUSES ET LA CHAMBRE

On a dit de très bonnes choses l'autre jour, à la Chambre, au sujet des familles nombreuses. Dans la discussion sur le relèvement des tarifs des chemins de fer, le professeur Pinard a demandé une réduction pour « ceux qui ont fait doublement leur devoir, ceux qui, non seulement, produisent, mais se reproduisent ». Pour reconstituer la France, il faut combattre le fléchissement de la natalité. L'une des causes de ce fléchissement, c'est que, depuis près d'un siècle, la plupart des lois votées ont été des lois de capitation chargeant chaque jour plus lourdement les épaules des pères de familles.

Et M. Jules-Louis Breton, appuyant la proposition de son collègue, a prononcé un appel vibrant en faveur de la classe de citoyens qui à l'heure actuelle paie le plus d'impôts. « La Chambre, a-t-il dit, devrait entrer d'une façon large dans la voie que nous lui indiquons et donner entière satisfaction aux familles nombreuses, car le problème est capital. Je l'ai déjà dit, je ne saurais trop le répéter, il s'agit d'une question de vie ou de mort pour notre pays. Si, après cette grande guerre d'où nous sortons, on n'a pas encore compris que seules les familles nombreuses peuvent sauver le pays, je plains véritablement la France. Il est évident que, sans l'appoint de défenseurs que nous ont donné nos trop rares familles nombreuses, nous n'aurions jamais pu l'emporter sur les champs de bataille et il est non moins vrai que s'il y avait eu, en France, assez de familles nombreuses, nous n'aurions pas eu la guerre. Jamais l'Allemagne n'aurait osé nous attaquer si notre population avait été aussi nombreuse que la sienne ».

Tout cela, certes, a déjà été dit, mais il est utile que ces vérités essentielles se gravent profondément dans le cerveau de tous les Français et on ne saurait trop les répéter. Il faut que l'idée de protection des familles nombreuses devienne tellement obsédante que tous les actes de la vie publique en soient comme imprégnés et que toutes les mesures législatives en tiennent compte.

La protection ou la défense des familles nombreuses ne peut plus être le privilège d'une élite de gens clairvoyants et logiques. Aujourd'hui, tous les patriotes doivent suivre avec intérêt les questions de dépopulation et de natalité, car la grande tourmente les a mis au premier plan des préoccupations nationales.

« Croyez bien, dit encore M. Breton, que si vous ne faites pas l'effort nécessaire et suffisant pour les familles nombreuses, vous condamnez notre pays à périr un jour ou l'autre. Tout son avenir réside dans le développement des familles nombreuses ».

Ces paroles sont graves et il importe que le législateur y fasse écho en votant toutes les lois qui diminueront les charges des familles nombreuses devant l'impôt. La réduction obtenue le 31 décembre sur les nouveaux tarifs de chemins de fer n'est qu'un commencement. Il faudra que le Parlement, par de larges mesures, donne aux foyers qui ont servi de rempart contre l'envahisseur et dont la fécondité assure maintenant le relèvement du pays, tous les témoignages de sympathie et tous les encouragements qu'ils méritent.

Maurice Aubert.

LA PAIX

LA MISE EN VIGUEUR DU TRAITÉ

La cérémonie de l'échange des ratifications

Paris, 6 janvier. — On sait que la date de l'échange des ratifications a été fixée au samedi 10 janvier.

On donne sur cette cérémonie les détails suivants qui ont été fournis par une personnalité diplomatique. Il est à peu près certain que samedi prochain, 10 janvier, se déroulera dans le Salon de l'Horloge, au Ministère des Affaires étrangères, où déjà, en 1856, fut signé le traité de Paris mettant fin à la guerre de Crimée, une cérémonie qui mettra en vigueur le traité de paix avec l'Allemagne, après la plus grande guerre de l'histoire.

Ce sera une cérémonie en vérité très simple et sans apparat, en plusieurs parties. L'Allemagne représentée par M. Van Lersner et Von Simson signera le protocole du 1er novembre 1919, tandis que leur sera remise la note annexée des Alliés relative à la remise du matériel de port. Quant au procès-verbal de dépôt des ratifications qui constituera ensuite le morceau de résistance de la séance, il sera signé par les Allemands et par les représentants des 14 puissances alliées qui ont ratifié depuis la signature du traité de Versailles.

Le plénipotentiaire qui signera, au nom de la France, sera probablement M. Jules Cambon.

Dès la fin de cette cérémonie, le traité de paix avec l'Allemagne sera donc automatiquement mis en vigueur.

CONSEIL DES MINISTRES

L'Élection présidentielle fixée au 17 janvier

Paris, 7 janvier. — Le Conseil des ministres, réuni ce matin, à 10 h. 30, a fixé au 17 janvier la date de l'élection du nouveau président de la République.

Le reste de la séance a été consacré aux affaires courantes.

Ajoutons qu'en dehors de la date de convocation du Congrès de Versailles, les ministres se sont surtout occupés des questions financières.

Au prochain Conseil, qui se réunira mardi, des décisions seront prises, en ce qui concerne le budget de 1920 et les impôts nouveaux.

DANS L'ARMÉE

LE MARÉCHAL PÉTAIN SERAIT VICE-PRÉSIDENT DU CONSEIL SUPÉRIEUR DE LA GUERRE

Et le général Buat chef d'état-major général

Paris, 6 janvier. — Au sujet de la réorganisation du haut commandement, on dit que le vice-président du Conseil supérieur de la guerre ne serait plus, en même temps, chef d'état-major général, comme avant 1914. Ces deux postes auraient chacun un titulaire. On parle, pour le premier, du maréchal Pétain; pour le second, plusieurs noms sont mis en avant, notamment celui du général Buat.

LA RESTAURATION DE L'EUROPE

UN EMPRUNT UNIQUE de 280 milliards

Londres, 6 janvier. — Bien que le gouvernement britannique ait démenti qu'il eût l'intention de lancer un grand emprunt aux Etats-Unis, sir George Paish, qui fut longtemps le conseiller financier du Trésor et qui se trouve actuellement en Amérique, mais sans mission, n'hésite pas à préconiser nettement une opération de ce genre. Ses déclarations ont fait sensation là-bas. Selon lui, 280 milliards de francs seraient nécessaires pour permettre à l'Europe de retrouver son équilibre. Il propose l'émission d'une somme égale d'obligations internationales, garanties par les membres de la Société des nations. Il prévoit un intérêt de 4 0/0, un versement de 1 0/0 à titre d'amortissement et le remboursement en quarante ans.

Sir George Paish croit que l'Angleterre serait disposée à donner une garantie de 40 milliards de francs.

L'emploi de cet emprunt serait le suivant : 80 milliards seraient utilisés pour l'envoi en Europe de matières premières; 80 milliards pour la reconstruction des régions dévastées des pays alliés, et le reste, soit 120 milliards, pour le remboursement des emprunts étrangers actuels.

Sir George Paish croit que l'opération qu'il propose rétablirait automatiquement dans le monde entier l'équilibre normal des changes.

Les Lettres du Prince Sixte

L'opinion autrichienne s'élève contre l'ex-empereur et contre Czernin

Bâle, 6 janvier. — On télégraphie de Vienne :

La plus grande indignation se fait jour dans tous les milieux, contre l'ex-empereur Charles, à la suite de la publication des lettres du prince Sixte de Bourbon.

Presque tous les journaux rappellent le télégramme adressé à l'ex-empereur allemand, et dans lequel Charles Ier, à propos des premières révélations de M. Clemenceau, déclarait :

Le président du Conseil français, poussé dans ses derniers retranchements, cherche à échapper au réseau de mensonges dans lequel il est pris, et ne craint pas d'affirmer, contrairement à toute vérité, que j'aurais reconnu de prétendus droits de la France sur l'Alsace-Lorraine. Je défends ces affirmations avec indignation.

LE FLOT MONTE LE FLOT DESCEND

LA SEINE BAISSE

Paris, 6 janvier. — La décrue de la Seine s'est accentuée sensiblement, amenant une baisse de 1 mètre dans les rues inondées de certaines localités en amont de la capitale. La situation demeure partout, y compris certains quartiers de la capitale, très pénible en raison de la pénurie du charbon et rendue encore plus cruelle par le froid.

Plusieurs usines ont dû fermer, faute de combustible, privant d'électricité des localités de la banlieue ouest et augmentant sérieusement le nombre des chômeurs. En province, on confirme la tendance à l'amélioration signalée hier.

Paris, 6 janvier. — Ce matin, au pont de la Tournelle, la côte est de 6 m. 31, contre 6 m. 45 hier, soit une baisse de 14 centimètres.

ET LE RHIN AUSSI

Mayence, 6 janvier. — La baisse du Rhin s'est encore accentuée. La côte est tombée de 4 mètres 78 à 3 m. 80.

C'est la plus importante crue enregistrée depuis 1882.

Mayence, 6 janvier. — La baisse du Rhin s'accentue. Cette crue, la plus importante depuis celle de 1882-83, a causé uniquement des dégâts matériels dans les champs, les caves et les granges.

EN RUSSIE

L'armée de Denikine coupée en deux

Paris, 6 janvier. — Les radios de Moscou enregistrent de nouveaux progrès de l'offensive contre Denikine. L'aile droite bolcheviste marchant sur Odessa est parvenue à 70 kilomètres au sud d'Ekaterinodar. Le centre a obtenu des avantages plus importants. La cavalerie rouge a capturé la division Markov, coupé en deux l'armée de Denikine et arrive à 50 verstes de Taganrog, sur la mer d'Azov.

Cette avance a entraîné la chute de Tsaritsine, la clef du bas Volga, qui tenait en échec depuis six semaines, l'aile gauche bolcheviste.

Polonais et Lettons à Dvinsk

Varsovie, 6 janvier. — Le communiqué officiel annonce que le 3 janvier les armées polonaise et lettone, commandées par le général Szeptycki, ont pris la forteresse et la ville de Dvinsk.

Le contact direct entre la Pologne et la Lettonie et l'Esthonie est atteint; l'armée lettone avance au nord, l'armée polonaise à l'est de Dvinsk.

LES ÉLECTIONS SÉNATORIALES du 11 janvier 1920

DANS LE NORD

Une lettre des candidats

Les candidats aux élections sénatoriales désignés dimanche par le Congrès républicain adressent aux délégués républicains la lettre suivante :

Messieurs les Délégués sénatoriaux,

Vous avez reçu la profession de foi des candidats républicains au Sénat. Leurs déclarations nettes et claires vous mettent à même d'apprécier en toute connaissance les hommes qui sollicitent de nouveau vos suffrages.

SERVITEURS DEVOUES DU NORD

Au cours de la guerre et depuis l'armistice ils ont conscience d'avoir été les serviteurs dévoués du Nord et du Pays. Leur concours n'a jamais fait défaut pendant la guerre pour presser le Gouvernement de procurer à nos soldats les moyens de hâter la victoire. Ils ont donné sans relâche leurs efforts aux travaux des Commissions de la Défense nationale des régions libérées et des dommages de guerre.

Jamais non plus leur vigilance n'a été en défaut quand il s'est agi de venir en aide aux populations des régions occupées par l'ennemi, aux soldats du front des pays envahis, à nos prisonniers en Allemagne, à nos malheureux réfugiés perdus aux quatre coins du pays.

SERVITEURS FIDELES DE LA DEMOCRATIE

Ils n'ont jamais séparé la République de la France. Ils restent les serviteurs fidèles de la Démocratie. Leur passé en est le sûr garant. Liberté de pensée, respect des consciences, laïcité de l'Etat, sont des conquêtes de la Révolution française auxquelles ils sont indissolublement attachés. Ils ne permettraient pas qu'on touchât aux lois fondamentales, laïques et sociales de la République.

QUE L'ALLEMAGNE REPARE

Que disent aujourd'hui ceux qui se présentent à vos suffrages ?

Ils disent : Hommes du Nord, que voulez-vous?

Vous voulez la sécurité de vos frontières par l'exécution rigoureuse du traité de paix qui a simplement voulu pour la France le Droit et la Justice.

Vous voulez la reconstitution de vos fermes et de vos usines, la reconstruction de vos villages et de vos villes dévastés.

Vous voulez que l'Allemagne, seule responsable de la guerre, responsable de vos dévastations, supporte tous les frais des réparations qui nous sont dues, à l'encontre des décisions des Congrès socialistes qui considèrent comme trop dures les conditions imposées au peuple allemand.

RECOMPENSE A CEUX QUI ONT GAGNE LA GUERRE

Vous voulez jouir librement du fruit de votre travail.

Vous voulez que les charges publiques soient équitablement réparties et que d'abord rendent gorge les profiteurs de la guerre.

Vous voulez la lutte contre la vie chère et la spéculation.

Vous voulez l'assimilation des cultivateurs, commerçants et travailleurs aux industriels, en ce qui concerne les avances aux sinistrés et qu'un régime spécial soit appliqué momentanément aux régions dévastées en ce qui concerne la perception des impôts.

Vous voulez que tous ceux qui ont gagné la guerre et qui ont « des droits sur nous », reçoivent la juste récompense de leur héroïsme : pensions aux mutilés, aux familles des morts, aux orphelins de la guerre, paiement des primes et pensions aux combattants prévues par la loi, indemnités aux victimes civiles de la guerre sont toutes mesures dont nous entendons assurer la rapide exécution.

Sur tous ces points nous pensons être d'accord avec vous.

CONTRE L'ANARCHIE DES SERVICES PUBLICS

Pour rétablir l'équilibre économique et retrouver l'ancienne prospérité de nos régions, ceux qui sollicitent votre confiance jugent qu'il faut, chacun à son rang, travailler avec courage, produire avec intensité, obtenir l'amélioration des transports, contrôler avec sévérité les dépenses de l'Etat, sévir avec rigueur contre le gaspillage et l'anarchie des Services publics.

L'UNION POUR LA FRANCE AU-DESSUS DE TOUT

Messieurs les Délégués sénatoriaux,

Pour réaliser ce programme, simple et urgent, il nous est apparu que l'union de ceux qui placent la France au-dessus de tout, s'imposait. Elle s'impose à l'encontre de la lutte de classes et de tout Bolchevisme déguisé ou déclaré.

Le Parti Socialiste Unifié s'étant refusé à toute entente avec les autres Partis en vertu de la motion Bracke, l'union doit et peut se faire en dehors de lui. Ces raisons nous ont fait accepter un accord par lequel le siège laissé vacant par la mort de M. Lozé, qui représentait le Parti Conservateur, a été abandonné à M. Plichon, inscrit depuis sa réélection à l'un des groupes de gauche (Entente Républicaine Démocratique, groupe Arago) de la Chambre des députés.

Messieurs,

Notre région sort meurtrie de la guerre. Si vous nous envoyez au Sénat, la politique que nous soutiendrons avec fermeté, c'est celle qui permettra au pays de travailler dans le calme pour se relever de ses ruines.

Républicains et démocrates, agriculteurs, industriels, commerçants, travailleurs,

Nous pensons que c'est là votre idée dominante. C'est la nôtre.

Soyez assurés de notre entier dévouement à l'œuvre commune et permettez-nous de compter sur vous.

Vive le Nord ! Vive la République !

Bersez, Debierre, Dehove, Dron, Hayez, Plichon, Aug. Potié, Trystram.

Le manifeste des candidats

Cette lettre résume un Manifeste beaucoup plus long qu'il ne nous est pas possible de publier en entier.

Nous en publions les passages les plus importants :

La situation financière est terriblement inquiétante. Sans récriminer à propos du passé, nous devons restaurer le crédit public en assurant l'équilibre budgétaire, en renonçant aux pratiques qui consistent à lancer des billets de banque en circulation pour combler les déficits dûs à une regrettable imprévoyance. Tous les Français doivent être prêts à payer leur part des charges publiques suivant leurs facultés; il est temps d'en finir avec ces procédés empiriques, avec ces petits moyens qui agacent les contribuables sans procurer des ressources en proportion des ennuis et des injustices qu'ils font naître, tels : la taxe de luxe. C'est seulement ainsi que nous inspirerons confiance à nos amis et alliés et obtiendrons leur concours financier pour rétablir la valeur de notre monnaie aujourd'hui si dépréciée. Il importe de ne pas se faire illusion en escomptant les rendements à obtenir de la création de nouveaux monopoles. L'Etat devant tout d'abord améliorer la gestion de ceux qu'il exploite déjà d'une manière trop souvent sujette à critiques.

Dans cet ordre d'idées le Sénat, grand conseil des Communes de France, comme l'appelait Gambetta, aura à se préoccuper d'assurer aux municipalités les ressources dont elles ont besoin sans les acculer à exagérer l'effet désastreux d'institutions archaïques, telles que l'Octroi qui, par ces temps de vie chère, renchérit encore les produits de première nécessité : denrées alimentaires ou matériaux de construction. Nous n'entrevoyons pas d'autres moyens que le prélèvement en faveur des communes d'une part d'un fonds commun provenant des contributions directes, comme l'Etat l'a fait déjà sur le produit des boissons et alcools qu'il perçoit à leur profit.

Les rapports entre le Capital et le Travail doivent être régis par des conventions collectives entièrement discutées et loyalement appliquées. Le Syndicalisme deviendra un facteur de paix sociale garantissant aux travailleurs comme aux chefs d'entreprises la part légitime qui revient à chacun d'eux sur le produit du travail commun; mais il ne produira son effet utile que s'il évite délibérément de se mêler aux luttes politiques et de compromettre la force de l'association au profit de partis poursuivant des buts électoraux.

Il est souhaitable que la participation aux bénéfices se généralise progressivement concourant à la sécurité industrielle et favorisant la production.

L'éducation technique des travailleurs n'est pas une nécessité moins urgente. La loi est enfin votée; nous veillerons à ce qu'elle reçoive une application d'ensemble qui avantagera aussi bien les petites communes que les grandes.

Les facilités d'accession à la petite propriété doivent être généreusement octroyées aux travailleurs agricoles pour que chacun d'eux s'attache à la terre et puisse aspirer à posséder au moins une parcelle de biens qui lui soit propre.

Le manifeste traite ici de la nécessité de l'hygiène sociale.

Après avoir rappelé le besoin de stabilité gouvernementale sans laquelle aucune conception d'ensemble ne peut être réalisée avec esprit de suite, on souligne l'urgence de la restauration du principe d'autorité :

Le principe d'autorité doit être restauré pour donner au pays l'impression qu'il est effectivement gouverné, pour que tous les citoyens reprennent confiance et se prêtent à une discipline librement consentie. C'est l'unité de commandement qui a fait gagner la guerre; dans la vie civile, nous ne retrouverons la prospérité de jadis que si nous nous entendons pour vouloir un Gouvernement ayant de l'autorité, assuré du lendemain, capable de former des conceptions conformes à l'intérêt général du pays et de les faire aboutir.

DERNIÈRE HEURE

LA PAIX

LA MISE EN VIGUEUR DU TRAITÉ

L'ECHANGE DES RATIFICATIONS

Paris, 6 janvier. — Les Alliés ont fait remettre, dans la soirée, à la délégation allemande, la réponse dont les termes avaient été arrêtés ce matin. A la note allemande priant les Alliés de réduire les effectifs d'occupation dans les territoires soumis au plébiscite, les Alliés font remarquer que la non-participation des Américains à l'occupation de ces territoires réduit les effectifs de plus d'un quart. La demande des Allemands ne peut donc être prise en considération.

Les conversations se sont poursuivies aujourd'hui pour régler les questions de détail de la mise en vigueur du traité. La Commission que préside le général Lerond se heurte à quelques difficultés de détail. Les Allemands voudraient que toutes les questions en litige fussent réglées par les tribunaux des territoires soumis à un plébiscite, puis en cas d'appel renvoyées devant une sous-commission spéciale qui remplacerait le tribunal d'empire. Les Alliés refusent de souscrire à une telle proposition ; une solution plus en rapport avec la situation actuelle est étudiée.

Dans les milieux diplomatiques, on déclare qu'il n'est pas impossible que l'échange des ratifications ait lieu samedi; toutefois, étant donné les difficultés auxquelles se heurtent encore les commissions d'experts, cette cérémonie peut avoir quelque retard et avoir lieu lundi.

L'ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE

LA CONVOCATION DE L'ASSEMBLEE NATIONALE

Paris, 6 janvier. — Voici le texte du décret convoquant l'assemblée nationale :

Le Président de la République Française, sur le rapport du président du Conseil, ministre de la guerre,

Vu l'article 3 de la loi constitutionnelle du 16 juillet 1875, le Conseil des ministres entendu, décrète :

Article premier. — Le 17 janvier 1920, le Sénat et la Chambre des députés se réuniront en assemblée nationale pour procéder à l'élection du Président de la République.

Art. 2. — Le président du Conseil, ministre de la guerre, est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 6 janvier 1920.

(Signé) : POINCARÉ.

Le ministre de l'Intérieur, (Signé) : PAMS.

Par le Président de la République, Le président du Conseil, ministre de la guerre,

(Signé) : CLEMENCEAU.

LES DOMMAGES DE GUERRE

Points importants de jurisprudence

Paris, 6 janvier. — Le Tribunal des dommages de guerre de la Seine, siégeant à la caserne Napoléon, a rendu, aujourd'hui, des jugements qui feront jurisprudence. Voici les points de droit qu'il cite :

1° Les sinistrés dont les dommages ont été évalués à une époque déterminée, voisine du sinistre, ont le droit d'en obtenir l'évaluation et le relèvement au cours du jour où le Tribunal statue;

2° Les frais de restauration d'un objet mobilier doivent être évalués non au jour du sinistre, mais à celui de la réparation;

3° Le sinistré a toujours le droit de majorer au cours de l'instance sa demande primitive et de la mettre en concordance avec la valeur des objets détruits au jour où le Tribunal statue;

4° La demande de remboursements des billets de banque détruits ou disparus, au cours d'un bombardement, n'est pas admissible, lorsque le réclamant n'établit pas la preuve, par documents ou témoignages, de l'existence des dits billets.

Saint-Quentin cité à l'ordre de l'armée

Paris, 6 janvier. — Par arrêté en date du 6 janvier, le Président du Conseil cite à l'ordre de l'armée la ville de Saint-Quentin, pour le motif suivant :

Soumise dès 1914 à l'occupation allemande, a supporté stoïquement la ruine et l'incendie. Lorsque les armées alliées engagèrent sous ses murs au printemps 1917 une bataille acharnée, évacuée par ordre du commandement allemand, a subi vaillamment ce nouveau sacrifice; malgré les souffrances et les vexations, a conservé intacte sa foi dans le succès final, travaille à son relèvement avec une énergie digne de son courage. Le présent arrêté annule et remplace celui du 22 octobre 1919, paru au JOURNAL OFFICIEL du 30 octobre 1919.

FRANCE ET BELGIQUE

Un accord prochain pour fournitures réciproques

Paris, 6 janvier. — M. Loucheur, ministre de la reconstitution industrielle, a reçu, cet après-midi, M. Jaspar, ministre des affaires économiques de Belgique.

Au cours de cette entrevue, la question de la fourniture de minerai, par la France, et de charbon, par la Belgique, a été examinée. Un accord entre les deux pays semble prochain.

M. Jaspar repart, ce soir, pour Bruxelles.

LA BELGIQUE doit s'appuyer sur les Alliés

Bruxelles, 6 janvier. — On dit qu'au cours du Conseil des ministres tenu lundi, M. Huysmans a fait observer que si la perspective d'un accord économique avec la Hollande prend corps de plus en plus, l'hypothèse d'une alliance militaire de ce côté, semble devoir être abandonnée.

D'après lui, ajoute le journal, toute action concernant notre sécurité doit être un accord avec la France et l'Angleterre. Le Conseil s'est rallié à l'unanimité à l'avis de M. Huysmans; cet avis est également partagé par le Roi qui se réjouit de constater l'unanimité du Conseil sur une question aussi importante. C'est donc du côté des Alliés que la Belgique cherchera la protection qui lui est indispensable.

Mort de M. Flourens

Paris, 6 janvier. — On annonce la mort de M. Emile Flourens, ancien ministre des Affaires étrangères.

Une affaire de spéculation à Paris

Paris, 6 janvier. — Treize personnes, qui s'étaient procuré, d'une façon illicite, des bons d'attribution de vivres du service du ravitaillement, comparaissent aujourd'hui devant le tribunal correctionnel. Le trafic qui leur est reproché, porte particulièrement sur les lards et les saindoux. Les inculpés ont, par leurs agissements, fait monter de 275 fr. à 481 fr. le prix du lard et de 560 à 600 fr. le prix de la tonne de saindoux.

Le principal inculpé, Joseph Lachaud, âgé de 48 ans, directeur d'assurances, mobilisé avec le grade de capitaine en 1914, fut par la suite affecté au sous-secrétariat au ravitaillement jusqu'au mois de février 1919. Au moment de sa démobilisation, il fut nommé chef de bataillon. Lachaud avait alors conservé des relations au sous-secrétariat.

Les débats occuperont sept ou huit jours d'audience; celle d'aujourd'hui est consacrée aux premiers interrogatoires.

Condamnations de spéculateurs

Paris, 6 janvier. — La sixième Chambre correctionnelle était saisie, aujourd'hui, d'une affaire de spéculation dans laquelle étaient impliqués des commissionnaires en bestiaux de Paris qui, par leurs agissements, avaient provoqué une hausse de 40 centimes par kilo de bœuf vendu au détail.

Les condamnations suivantes ont été prononcées : Desnoyers, 2 mois de prison et 10.000 fr. d'amende; Pinot, 20.000 fr.; Cufu, dit Lambert, 20.000 fr.; Cabart, 2.000 fr.; Georget, Parisot et Desutter (ce dernier, par défaut), chacun à 1.000 francs d'amende.

La décroissance de la Seine

Un communiqué officiel

Paris, 6 janvier. — Le sous-secrétaire d'Etat au ministère des Travaux publics communique :

« Grâce à la gelée qui arrête le ruissellement des eaux, la Seine a baissé de 15 centimètres, en 24 heures. On a coté, ce matin 8 h., 6 m. 50, et 6 m. 43 cet après-midi, à 14 h. Si le temps froid et beau persiste, on peut considérer que cette décroissance ne fera que s'accélérer.

Le Prince de Serbie à Schlestadt

Une revue

Colmar, 6 janvier. — Le prince de Serbie venant de Strasbourg, est arrivé à 10 heures à Schlestadt.

M. Stoffel, maire, lui a souhaité la bienvenue. Après avoir passé en revue les chasseurs de Schlestadt, le prince est parti pour Colmar, accompagné de M. Millerand, du général Humbert, etc. Une réception à laquelle assistait M. Poulet, préfet, et la municipalité a eu lieu au Champ-de-Mars. Le prince a passé en revue les 11e et 12e dragons, le 152e d'infanterie et le 5e d'artillerie de campagne.

Le prince a parcouru ensuite la ville, chaleureusement acclamé sur son passage par la population. Le prince de Serbie repartira pour Strasbourg dans la soirée.

Le Prince Georges de Grèce

se rend en mer, au devant de la famille royale de Danemark

Boulogne-sur-Mer, 6 janvier. — Le prince Georges de Grèce s'est embarqué, cet après-midi, sur le remorqueur « Origine », appartenant à la Chambre de Commerce de Boulogne, pour se rendre à la rencontre du yacht royal danois, ayant à bord la famille royale de Danemark.

M. HUYSMANS REPRESENTERA LA BELGIQUE A LA LIGUE DE LA PAIX

Bruxelles, 6 janvier. — Le « XXe Siècle » dit que M. Huysmans représentera la Belgique à la Conférence qui se tiendra, après la ratification du traité de paix et à la Ligue des Nations.

LE RAPATRIEMENT DES PRISONNIERS TURCS ET BULGARES

Toulon, 6 janvier. — Le rapatriement des prisonniers de guerre et des grands blessés turcs et bulgares aura lieu prochainement.

EN RUSSIE

Koltchak reçoit des renforts japonais

New-York 6 janvier. — D'importants renforts japonais ont été envoyés à Irkoutsk, pour venir en aide aux forces de Koltchak.

Un amiral exécuté

Paris, 6 janvier. — On mande de Berlin : L'amiral Bachiraw a été exécuté, à Pétrograde, pour avoir participé au dernier complot contre le gouvernement des Soviets.